

Dans la situation où la *Finlande* étoit restée par le Traité de *Nystadt*, la frontiere de ce Grand Duché étoit défenduë par plusieurs bras & embouchures du *Kymen*, & par divers Forts qui en défendoient le passage. La même chose n'est plus aujourd'hui. Il a fallu renoncer à ces avantages par l'article VII. du Traité d'*Abo*; en sorte que la *Finlande*, la *Tavastie*, la *Savolaxie*, sont entièrement ouvertes à une Armée qui se présente pour y entrer.

Jusques ici on rend publiquement à *Stockholm*, la justice aux troupes Russiennes, réglées ou non réglées, qu'elles ne se sont jamais prévaluës de cette situation, quelque considérable que leur nombre ait été depuis trois ans, dans les districts voisins de la *Finlande*; comme du côté de la *Suede*, l'on a apporté la plus grande attention à observer les loix d'un bon voisinage. On est d'ailleurs extrêmement sensible à la Cour aux soins que l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême a bien voulu se donner pour tâcher de ménager des moyens de conciliation, & d'apprendre la nomination que cette Souveraine a faite du Comte de Goes, pour se rendre en qualité de son Ministre auprès du Roi. On n'est pas moins touché de ce que le Roi de la Grande-Bretagne employe ses bons offices au même but, & qu'il est aussi question à *Londres* de l'envoi d'un Ministre à *Stockholm*, qui seroit peut-être déjà nommé s'il y en avoit un de nommé de la part du Roi, attendu que des affaires telles que celles dont il est question, ne peuvent se traiter par des Secretaires, ou par de simples Ministres.

On ne laisse pas en attendant, de continuer à déclarer « Que la Cour n'a rien à ajouter aux » sûretés qu'elle a déjà données sur le maintien